

COMMUNE DE COLLOREC CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT

3, Route de Karn Ar Bleis - 29530 COLLOREC



Maître d'oeuvre :
ARCHI ESPACES CONCEPTION
Hervé DE JACQUELOT et Jean-Paul THOMAS
Architectes DPLG
79, Avenue du Rouillen
29500 ERGUE GABERIC
Tél : 02 98 53 03 70 - Fax : 02 98 52 08 88
Mail : atelier.aec@wanadoo.fr

C.C.T.P.

DEVIS DESCRIPTIF DES TRAVAUX

LOT N°1 - TERRASSEMENT - VRD - ESPACES VERTS

B.E.C. SICARD
Bureau d'Economie de la Construction
52, Rue du Lycée 29120 Pont l'Abbé
Tél 02 98 82 56 80 Fax 09 77 72 27 90
bec.sicard@gmail.com

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
--------------------------	---	-----	------	-------

1.0 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Documents de référence

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et en particulier aux prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT) et Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) des Documents Techniques Unifiés (DTU) n° :
 - DTU 11 : Sondage des sols de fondation.
 - DTU 12 : Terrassement pour le bâtiment.
 - DTU 13.11 : Fondations superficielles.
 - DTU 13.12 : Volume 1, règles de calcul.
 - DTU 13.2 : Fondations profondes pour le bâtiment.
 - NF P 11-300 : Exécution des terrassements, classification des matériaux de remblais.
 - NF X 31-071 : Qualité des sols, matériaux types.
 - NF X 31-100 à 102 : Qualité des sols, échantillons.
- Les règles applicables aux travaux de plantations.
- Le fascicule 35 "Travaux d'espaces verts, d'aires de sports et de loisirs" édité par le C.S.T.B.
- Les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Indications au CCTP

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaires à leur mise en oeuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

Connaissance du terrain

L'entrepreneur est tenue de reconnaître le terrain avant remise de son offre.

Il devra prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent au moment du début des travaux.

L'entrepreneur du présent lot reconnaît avoir eu toute liberté pour faire à ses frais, les sondages, recherches et enquêtes qu'il juge nécessaires.

L'entrepreneur est tenu de se renseigner sur l'existence de réseaux ou ouvrages existants sur l'emprise du chantier. Ces renseignements ne déchargeront toutefois en rien l'entrepreneur de sa responsabilité en cas de détérioration de ces ouvrages.

Accès

L'entreprise tiendra en parfait état de propreté les accès du chantier. En particulier, elle effectuera à sa charge le nettoyage des voies publiques et privées.

Evacuation des eaux

L'entreprise doit l'évacuation des eaux de toutes origines. Au cas où ces eaux devraient être évacuées sur le réseau public, l'entrepreneur installera à sa charge la fosse de décantation nécessaire.

Limites de terrain

Préalablement à l'exécution de tous les travaux, l'entrepreneur devra repérer exactement les limites d'alignement, conjointement avec les services administratifs concernés et les propriétaires mitoyens ou riverains.

Transport des déblais

Les moyens de transport sont choisis de telle sorte que leur circulation sur le chantier, en particulier au voisinage des fouilles, ne provoque aucun dommage à ces dernières ainsi qu'aux ouvrages en cours et aux constructions existantes.

Sondages et travaux souterrains

Suivi article 131 du Code minier et article L 112-5 du code de la construction et de l'habitation : toute personne exécutant un sondage, un ouvrage souterrain, un travail de fouille quel qu'en soit l'objet dont la profondeur dépasse dix mètres au-dessous de la surface du sol, doit être en mesure de justifier que déclaration en a été faite à l'ingénieur en chef des

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
<p>mines. Suivi articles 132 et 134 du Code minier et article L 112-6 du code de la construction et de l'habitation : les ingénieurs et techniciens qui sont munis d'un ordre de mission émanant du ministre chargé des mines, ont accès à tous sondages, ouvrages souterrains ou travaux de fouille pendant et après leur exécution.</p> <p>Visite d'huissier de justice L'entrepreneur du présent lot devra prévoir une visite, par un huissier de justice, des propriétés mitoyennes à la construction, pour faire un constat de l'état des lieux de ces dernières, avant et après travaux, pour éviter tout litige de travaux éventuels de remise en état des lieux.</p> <p>Déclarations d'intentions de commencement de travaux Suivant décret n° 91-1147 du 14 Octobre 1991, avant d'entreprendre tous travaux de terrassement, l'entrepreneur titulaire du présent lot, devra (en domaine public comme en domaine privé), adresser une déclaration de commencement de travaux aux exploitants d'ouvrages de transport et de distribution intéressés (ouvrages de transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, de produits chimiques, de transport ou de distribution de gaz, installations électriques souterraines ou aériennes, ouvrages de télécommunications, de prélèvement et de distribution d'eau, réservoirs d'eau destinée à la consommation humaine, ouvrages de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude ou glacée, ouvrages d'assainissement).</p> <p>Emprise du chantier - Protection des abords L'entrepreneur utilisera exclusivement le terrain de la propriété construite, pour les besoins du chantier. Il respectera l'état de la voirie et devra prendre toutes dispositions de précaution dues aux passages des engins nécessaires au chantier. Toute reprise de voirie après dégradations causées par ses engins, sera à la charge de l'entrepreneur. Il devra également assurer régulièrement le nettoyage et éventuellement le dégagement de la voirie en sortie de chantier.</p> <p>Revêtement de terres végétales Sur sol horizontal ou en légère pente la terre végétale sera répandue par couches successives , après avoir été débarrassée des mottes, détritiques, cailloux, pierres etc... Sur fortes pentes et talus, ceux-ci seront au préalable découpés en redans à faces verticales et horizontales. La terre végétale sera légèrement humectée et mise en place par épandages successifs, battue à la dame plate ou roulée au cylindre léger. Les revêtements de terre végétale ne pourront s'effectuer pendant les périodes de gel ou de pluie.</p> <p>Labours Ils seront exécutés à la bêche ou mécaniquement. Le labour d'hiver s'effectuera sur une profondeur de 25 à 30 cm, les mottes seront enterrées mais non brisées, les racines des mauvaises herbes seront triées et mise à part. Le labour d'été s'effectuera sur une profondeur de 15 cm, toutes les mottes seront brisées.</p> <p>Hersage Il s'effectuera sur une profondeur de 3 à 5 cm , soit à la main , soit mécaniquement, les mottes seront brisées</p> <p>Semis de gazon Les sols à ensemer seront épierrés, purgés des racines , et ameublés sur une profondeur de 10 cm au moins. Les graines seront semées, soit à la main, soit au semoir mécanique du type "à la volée", il sera ensuite procédé à un roulage au cylindre léger, puis à un arrosage en pluie fine. Les semis seront effectués aux périodes les plus favorables.</p> <p>Plantations d'arbres et arbustes Les sujets forts devront avoir subis plusieurs transplantations avant leur plantation définitive. Lors de leur réception, les arbres et arbustes seront enjaugés. Les arbres enterrés à la même profondeur qu'ils l'étaient en pépinière, leurs racines seront entourées de terre fine et meuble, de façon à ce qu'il ne subsiste aucun vide. Il sera ensuite procédé à un arrosage suffisant pour permettre un contact étroit et une bonne adhérence de la terre sur les racines.</p> <p>RT 2012 La construction sera conforme aux exigences de la RT 2012. Une attention particulière devra être apportée à l'étanchéité à l'air du bâtiment. Il sera réalisé 2 tests de perméabilité à l'air en phase chantier: un à la phase hors d'eau-hors d'air, un en phase finale.</p>				

COMMUNE DE COLLOREC - 3, Route de Karn Ar Bleis - 29530 COLLOREC
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT

<i>Description des ouvrages</i>	<i>U</i>	<i>Qté</i>	<i>Px U</i>	<i>Mt HT</i>
Si les tests ne sont pas concluants, toutes les reprises nécessaires ainsi que la réalisation de nouveaux tests seront pris en charge par l'(es) entreprise(s) dont la responsabilité sera engagée.				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
1.1 TERRASSEMENT GENERAUX				
<p>1.1.1 Démolition de dalle B.A. existante Démolition de la dalle B.A. existante sur l'emprise de la zone d'intervention. Evacuation des gravats en décharge de classe appropriée.</p> <p>Localisation : Suivant plan de masse et reconnaissance de l'entrepreneur.</p> <p>1.1.2 Démolition de revêtement tri-couche Démolition du revêtement tri-couche existant sur l'emprise de la zone d'intervention. Evacuation des gravats en décharge de classe appropriée.</p> <p>Localisation : Suivant plan de masse et reconnaissance de l'entrepreneur.</p> <p>1.1.3 Terrassement en déblai pour constitution de plate-forme Terrassement en déblai dans la masse pour constitution de plate-forme du vide de construction sur emprise de la zone de l'extension. Mise à profil à - 1,00 ml sous niveau du RDC fini. Evacuation des déblais en décharge de classe appropriée.</p> <p>Localisation : Emprise bâtiment + débords périphériques de 1,00 ml</p> <p>1.1.4 Terrassement en déblai-remblai pour mise à niveau du terrain revêtement en enrobé et espace vert Terrassement en déblai et en remblai dans la masse, pour mise à profil du terrain à la cote de - 0,50 ml sous niveau fini futur. Les déblais seront évacués à la décharge publique. Leur utilisation comme remblai ne sera pas admise. Les remblais seront réalisés en matériaux pierreux d'apport.</p> <p>Localisation : Ensemble de la zone d'intervention sauf emprise bâtiment (et débords périphériques de 1,00 ml), et sauf zone d'espace vert EST conservée.</p>				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
1.2 VOIRIE - BORDURES				
<p>1.2.1 Sciage enrobé Sciage de l'enrobé existant, y compris sortie et évacuation des gravats en classe de décharge appropriée.</p> <p>Localisation : En limite NORD (limite cadastrale)</p> <p>1.2.2 Réfection de trottoir et de bateau Confection d'un bateau face à l'accès créé comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sciage de l'enrobé • Dépose de bordures et terrassement • Repose de bordures basses et raccordement avec les bordures existantes de part et d'autre • Raccords d'enrobé <p>Y compris sortie et évacuation des gravats en classe de décharge appropriée.</p> <p>Localisation : Accès en limite OUEST, suivant plan de masse.....</p> <p>1.2.3 Bordure T2 Fourniture et pose de bordure de profil T2 préfabriquée, y compris le terrassement, la semelle filante de fondation en béton vibré avec épaulement par solin continu, toutes sujétions de coupes pour angles, courbes, etc.. et y compris le rejointoiement au mortier de ciment. Section 15 x 25 cm.</p> <p>Localisation : En périphérie de voirie lourde, suivant plan de masse</p> <p>1.2.4 Solin béton Fourniture et pose de solin béton, de section 6 x 15 cm, en éléments de longueur 1,00 ml, y compris le terrassement, la semelle filante de fondation en béton vibré avec épaulement par solin continu, toutes sujétions de coupes pour angles, courbes, etc.. et y compris le rejointoiement au mortier de ciment.</p> <p>Localisation : En périphérie de voirie légère et en limite OUEST, suivant plan de masse.....</p> <p>1.2.5 Revêtement extérieur en enrobé, pour voirie lourde Réalisation d'un revêtement extérieur en enrobé noir pour voirie lourde. Travaux comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprofilage de la plate-forme. Compactage et nivellement du fond de forme. • Nappe éventuelle (suivant la nature du sol à filtrer et suivant les conditions de rétention et de perméabilité au moment de l'exécution) en matériaux non tissés géotextiles, type BIDIM ou équivalent, posés sur le fond de forme avec chevauchements des lés de 0,50 ml minimum. 				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
<ul style="list-style-type: none"> Couche de fondation en matériaux concassés 0/80, sur 0,30 ml d'épaisseur environ après compactage, y compris épandage, réglage, compactage, arrosage éventuel. Couche de base en grave recomposée humidifiée GRH 0/31,5 sur 0,15 ml d'épaisseur environ après compactage, y compris épandage, réglage, compactage, arrosage éventuel. Couche de circulation en imprégnation monocouche 1,5 kg d'émulsion de bitume et béton bitumineux 0/10 à raison de 150 kg/m² (ép. 6,2 cm). Travaux comprenant la fourniture, le transport et la mise en œuvre des matériaux et du liant et tous cylindrages. <p>Exécution avec façon de pentes et fils d'eau, pour évacuation gravitaire des eaux de pluie vers les regards avaloirs.</p> <p>Localisation : Places de parking limite NORD Places de parking NORD-EST Place de parking personnel, et allée en limite SUD</p>				
<p>1.2.6 Revêtement extérieur en enrobé, pour voirie légère Réalisation d'un revêtement extérieur en enrobé noir pour voirie légère (voie piétonne). Travaux comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Reprofilage de la plate-forme. Compactage et nivellement du fond de forme. Nappe éventuelle (suivant la nature du sol à filtrer et suivant les conditions de rétention et de perméabilité au moment de l'exécution) en matériaux non tissés géotextiles, type BIDIM ou équivalent, posés sur le fond de forme avec chevauchements des lés de 0,50 ml minimum. Couche de fondation en matériaux concassés 0/80, sur 0,30 ml d'épaisseur après compactage, y compris épandage, réglage, compactage, arrosage éventuel. Couche de base en grave recomposée humidifiée GRH 0/31,5 sur 0,20 ml d'épaisseur après compactage, y compris épandage, réglage, compactage, arrosage éventuel. Couche de circulation en imprégnation monocouche 1,5 kg d'émulsion de bitume et béton bitumineux 0/10 à raison de 100 kg/m² (ép. 5 cm). Travaux comprenant la fourniture, le transport et la mise en œuvre des matériaux et du liant et tous cylindrages. <p>Exécution avec façon de pentes et fils d'eau, pour évacuation gravitaire des eaux de pluie vers les regards avaloirs.</p> <p>Localisation : Allées piétonnes au pourtour du bâtiment</p>				
<p>1.2.7 Revêtement en débris d'ardoises Revêtement comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Couche de base en grave recomposée humidifiée GRH 0/31,5 sur 0,30 ml d'épaisseur environ après compactage, y compris épandage, réglage, compactage, arrosage éventuel Bâche PVC Paillage en débris d'ardoises locales sur une épaisseur de 10cm minimum. <p>Localisation : Entre parking NORD et allée piétonne, suivant plan de masse.</p>				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
<p>1.2.8 Bande d'aide à l'orientation Bande d'aide à l'orientation (B.A.O.) comprenant une couche de granulats naturels sur enduit à froid (résine méthacrylate bi-composant), type PEPITE, contrastée visuellement par rapport au revêtement en enrobé, de largeur 10 cm, conforme à la norme NF P 98-351. Coloris au choix de l'architecte.</p> <p>Localisation : Depuis la place de stationnement PMR jusqu'à l'entrée du restaurant..</p> <p>1.2.9 Peinture de marquage Peinture de signalisation sur sols, finition courante, aspect satiné, comprenant dépoussiérage soigné (aspiration mécanique), lavage et, après séchage, application pneumatique de 2 couches de peinture spéciale, de couleur blanche, de classification AFNOR - Famille I classe 4a/8a (NF T 36-005) type PEINTURE ROUTIERE LEVIS ou équivalent.</p> <p>Localisation : Bandes de délimitation d'emplacements, suivant plan de masse. Sigle PMR.....</p> <p>1.2.10 Panneau stationnement PMR Panneau normalisé indiquant le stationnement interdit sauf aux personnes à mobilité réduite, conforme aux normes en vigueur, sur et y compris piètement métallique galvanisé scellé en sol dans massif B.A.</p> <p>Localisation : Au droit place de parking PMR.....</p>				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
--------------------------	---	-----	------	-------

1.3 ASSAINISSEMENT - RESEAUX

Généralités

Les évacuations des eaux pluviales et eaux résiduaires seront réalisées pour être branchées sur égouts séparatifs. Les canalisations correspondantes posées par l'entrepreneur seront conformes aux normes NF P 16 (canalisations - drainage - égout), et seront de classement réaction au feu M1.

Les canalisations en PVC seront exécutées à l'aide de tubes et de raccords titulaires des marques NF ou d'un avis technique et réalisées selon les règles de l'art, les normes NF P 40-201 à 204, les DTU n° 60.11, 60.31, 60.32, 60.33, les documents édités par le Syndicat national des fabricants de tubes et raccords en PVC rigide.

L'entrepreneur veillera particulièrement aux assemblages, dilatation et fixations des canalisations. Les adhésifs utilisés pour les assemblages par collage doivent être titulaires d'un avis technique et comporter leur numéro d'identification sur l'emballage.

Tous les réseaux de canalisations non apparents feront l'objet d'un relevé et d'un plan de récolement établi par l'entrepreneur et remis à l'architecte en fin de chantier. Ce plan indiquera les parcours des canalisations de sous oeuvre, les niveaux de fil d'eau, des tampons, des regards, ainsi que la nature et le diamètre des canalisations et les fluides transportés par ces dernières.

Les travaux comprennent :

- les fouilles, remblaiements et évacuation des surplus ;
- l'exécution du lit de pose des canalisations et le calage de celles-ci ;
- la fourniture et pose des canalisations y compris pièces de raccords ;
- les regards, etc., (cette liste n'est pas limitative.).

Réglementation sanitaire

Les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et usées doivent être réalisés conformément aux dispositions du "Règlement sanitaire départemental type" du 9 août 1978 (J.O. du 13 septembre 1978) , modifié par les circulaires du 26 avril 1982 (J.O. du 13 juin 1982), 20 janvier 1983 (J.O. du 25 février 1983), 18 mai et 10 août 1984 (J.O. du 20 juillet et 2 septembre 1984) et en particulier à celles des articles 42 à 44 du titre II chapitre III section 2.

RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Provenance : tuyau de descente des gouttières.

Calcul : le diamètre des canalisations sera à déterminer suivant DTU 60.11, partie II, chapitre 6, en fonction de la surface d'eau recueillie par chaque descente "EP", du volume des effluents, de la pente, de la nature des canalisations, etc.

Hypothèse de calcul : pente minimale des canalisations 1 cm/m, taux de remplissage $h/D = 0,7$, coefficient de frottement = 0,06 pour PVC ou 0,16 pour autres natures, vitesse d'écoulement entre 1,00 et 4,00 m/s, calcul suivant formule de Bazin.

RESEAUX D'EAUX USEES ET EAUX VANNES

Provenance : tous les appareils sanitaires, robinets de puisage, bonde siphon et eaux usées de toutes provenances autres que les eaux pluviales. Les canalisations intérieures seront regroupées en pied par le plombier et sorties jusqu'à 0,50 ml du nu des façades par cet entrepreneur.

Calcul : le diamètre des canalisations sera à déterminer suivant DTU 60.11, partie I, chapitre 3.3, en fonction du nombre et de la nature des appareils raccordés, du volume des effluents, de la pente, etc. Le coefficient de simultanéité sera déterminé suivant le DTU 60.11, partie I, chapitre 2.2 (nombre d'appareils > 5). Hypothèse de calcul : pente minimale des canalisations 1 cm/m, taux de remplissage $h/D = 0,5$ pour réseau séparatif et 0,7 pour réseau unitaire, coefficient de frottement = 0,06 pour PVC ou 0,16 pour autres natures, vitesse d'écoulement entre 1,00 et 4,00 m/s, calcul suivant formule de Bazin.

Lorsque le calcul donne, pour le collecteur, un diamètre inférieur au diamètre de la chute, le diamètre à prendre en considération est celui de la chute.

Limites de prestations

Les alimentations principales (électricité et télécom) à l'intérieur du bâtiment seront réalisées par le lot ELECTRICITE, avec sorties à 1,00 des façades.

Le réseau EU/EV intérieur au bâtiment sera réalisé par le lot PLOMBERIE-SANITAIRE, avec sorties à 1,00 des façades.

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
<p>1.3.1 Drainage en périphérie de murs enterrés Drainage périphérique par tuyaux de PVC perforés, de Ø adapté suivant débits, posés avec une légère pente réglée, y compris la réalisation d'un fond de fouille en lit de sable de carrière de 10 cm d'épaisseur, l'enrobage des drains par gravillons sur 30 cm d'épaisseur, et protection par géotextile, type BIDIM ou équivalent.</p> <p>Localisation : <i>En pied de parois enterrées, y compris raccordement au réseau EP. ...</i></p> <p>1.3.2 Regard de réception d'eaux pluviales Regard en béton préfabriqué, de dimensions intérieures minimum 30 x 30 x 30 cm, avec dalle mobile de couverture. Préperçage dans la paroi pour raccordement de la descente E.P. du couvreur, avec joints étanches à la jonction avec le tuyau de descente. Disposition en pied de chute E.P., écarté de la façade, de manière à permettre la pénétration du tuyau de descente dans la paroi (et non dans la dalle de couverture). Dessus du regard arasé au niveau du sol fini extérieur. Suivant cas, utilisation de rehausse emboîtable. Ouvrage comprenant terrassement, pose sur lit de sable et remblaiement. En zone de remblai, l'assise du regard sera assurée sur fondation appropriée. Le raccordement du tuyau de descente est à la charge du lot couverture.</p> <p>Localisation : <i>En pied de descentes EP</i></p> <p>1.3.3 Regard-avaloir Regard en béton préfabriqué, de dimensions appropriées, suivant diamètre de la canalisation et cote du fil d'eau, avec fond à cunette, grille en fonte série lourde, et rehausses éventuelles. Travaux comprenant le terrassement, l'évacuation des déblais et le remblaiement. En zone de remblai, l'assise du regard sera assurée sur fondation appropriée. Disposition en zone de voirie, suivant plan de masse.</p> <p>Localisation : <i>Regard-avaloir situé en angle SUD-EST</i> <i>Regard-avaloir situé en extrémité place de parking du personnel</i> <i>Regard-avaloir situé en extrémité EST des places de parking NORD...</i></p> <p>1.3.4 Caniveau à grille Fourniture et mise en oeuvre de caniveau préfabriqué en béton de quartz armé de fibres de verre, à haute résistance mécanique, type SUPER FASERFIX 150 des Ets HAURATON ou équivalent, à pente incorporée, avec grille-caillebotis en acier galvanisé, de charge admissible classe E 600 et de largeur 240 mm, avec trous et fentes inférieurs à 2 cm suivant règles d'accessibilité PMR. Section suivant débit. Regard-avaloir en extrémité, équipé d'un panier décanteur en acier galvanisé. Mise en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant, y compris terrassement, forme de pose et de blocage en béton dosé à 300 kgs de</p>				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
<p>CP/m3 sur hérisson de pierres cassées, et remblaiement périphérique.</p> <p>Localisation : En façade NORD, devant porte entrée clients, suivant plan de masse</p> <hr/> <p>1.3.5 Canalisation d'eaux pluviales Canalisation en PVC (polychlorure de vinyle allégé) conforme à la NF T 54-013 (tube PVC - L pour installations d'évacuation sans pression des eaux domestiques), y compris façon des joints à la colle, coudes, culottes, branchements. Pose en tranchées avec pente réglée, y compris les travaux de terrassement en tranchée, de profondeur variable suivant niveau fils d'eau, la réalisation d'un fond de fouille avec lit de sable de carrière de 10 cm d'épaisseur, l'enrobage de la canalisation avec sable de carrière compacté, le recouvrement avec sable de carrière de 30 cm d'épaisseur compacté par couches de faible épaisseur, la finition du remblai avec terre provenant de la fouille, tassée et compactée, l'enlèvement et évacuation aux décharges publiques des surplus de déblais et le bétonnage éventuel, suivant nécessité, pour canalisation sous chaussée. Diamètre en fonction du débit (suivant calculs de l'entrepreneur).</p> <p>Localisation : Des regards en pied de chute jusqu'au puisard, suivant plan de masse Des regards-avaloirs jusqu'au puisard, suivant plan de masse Du puisard jusqu'au regard-avaloir existant en angle NORD-EST (canalisation de trop-plein).....</p> <p>1.3.6 Puisard absorbant pour eau pluviale Confection d'un puisard absorbant comprenant terrassement en terrain ordinaire, fond en blocage de pierres sèches, regard cylindrique en béton préfabriqué, à parois perforées, avec dalle de visite amovible, blocage en pierres sèches au pourtour du regard, protection par feutre jardin, remblaiement superficiel en terre provenant des fouilles et évacuation des terres excédentaires à la décharge publique. Capacité selon débit et selon capacités d'absorption du terrain (calculs et reconnaissance des lieux à charge de l'entrepreneur). Rehausses suivant nécessités, pour que la trappe de visite soit visible, au niveau du sol fini du terrain.</p> <p>Localisation : Puisard situé en façade EST.</p> <hr/> <p>1.3.7 Ensemble bac dégraisseur + séparateur à fécules Fourniture et pose, en aval de la sortie E.U. de la cuisine, d'un ensemble bac dégraisseur + séparateur à fécules (2 appareils distincts), en acier, type FRANCEAUX ou équivalent, adapté pour une capacité de 70 repas/jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bac dégraisseur : type BI 03 - AMCH FRANCEAUX ou équivalent • Séparateur à fécules : type PA 01 - AMCH FRANCEAUX ou équivalent <p>Installation hors gel sur sable ou sur béton de propreté, comprenant le terrassement, l'évacuation des déblais à la décharge publique, le remblai de sable non agressif compacté par couches, le raccordement amont (avec pente minimum de 2%), et aval au réseau d'évacuations, le raccordement à la prise de ventilation (canalisations intérieures et sorties en attente réalisées par le plombier), le remplissage en eau claire jusqu'à débordement dans le réseau obligatoire à la mise en service et après chaque vidange et</p>				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
<p>toutes sujétions. Tampon en fonte, série lourde arasé au niveau du revêtement en enrobé.</p> <p>Localisation : En façade EST, suivant plan de masse.</p> <p>1.3.8 Regard collecteur d'eaux usées Regard en béton préfabriqué, de dimensions appropriées, de profondeur suivant cote du fil d'eau, avec fond à cunette, tampon en fonte série lourde, et rehausses éventuelles. Travaux comprenant le terrassement, l'évacuation des déblais et le remblaiement. En zone de remblai, l'assise du regard sera assurée sur fondation appropriée. Regard de collecte disposé en zone d'espaces verts, à proximité de la sortie du plombier, dessus arasé au niveau du terrain fini (tampon en saillie).</p> <p>Localisation : En façade EST, suivant plan de masse</p> <p>1.3.9 Canalisation E.U./E.V. Canalisation en tuyaux de PVC conformes à la NF T 54-013 (tube PVC - L pour installations d'évacuation sans pression des eaux domestiques), y compris façon des joints à la colle, coudes, culottes, branchements. Pose en tranchées avec pente réglée, y compris les travaux de terrassement en tranchée, de profondeur variable suivant niveau fils d'eau, la réalisation d'un fond de fouille avec lit de sable de carrière de 10 cm d'épaisseur, l'enrobage de la canalisation avec sable de carrière compacté, le recouvrement avec sable de carrière de 30 cm d'épaisseur compacté par couches de faible épaisseur, la fourniture et pose d'un grillage avertisseur, la finition du remblai avec terre végétale provenant de la fouille, tassée et compactée, l'enlèvement et évacuation aux décharges publiques des surplus de déblais et le bétonnage éventuel, suivant nécessité, pour canalisation sous chaussée. Diamètre en fonction du débits (suivant calculs de l'entrepreneur).</p> <p>Localisation : De la sortie EU/EV du plombier jusqu'à regard collecteur De la sortie cuisine du plombier jusqu'au bac dégraisseur Du bac dégraisseur jusqu'au regard collecteur Du regard collecteur jusqu'au tabouret existant en domaine public (angle NORD-EST).</p> <p>1.3.10 Fourreau ou canalisation en tranchée Ouvrage comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • terrassement de profondeur minimum 1,00 ml • la réalisation d'un fond de fouille avec lit de sable de carrière de 10 cm d'épaisseur • la pose du fourreau ou de la canalisation • l'enrobage des canalisations avec sable de carrière compacté • la pose du grillage avertisseur réglementaire • le recouvrement avec sable de carrière de 30 cm d'épaisseur compacté par couches de faible épaisseur • la finition du remblai tassée et compactée, et l'enlèvement et évacuation aux décharges publiques des surplus de déblais. Dans le cas de tranchée pour réseaux groupés, l'entrepreneur donnera à </p>				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
<p>cette tranchée la largeur nécessaire pour respecter les écarts réglementaires entre réseaux.</p> <p>1.3.10.1 Pour alimentation principale électricité Avec fourreau annelé rouge Ø 110 mm</p> <p>Localisation : Depuis le point de raccordement au réseau public en angle NORD-EST jusqu'à la pénétration en bâtiment en angle NORD-EST du bâtiment, suivant plan de masse.....</p> <p>1.3.10.2 Pour alimentation principale AEP Avec canalisation PEHD Ø 32 Y compris longueur de canalisation permettant de rejoindre le ballon d'eau chaude en vide technique, à laisser enroulé en pied de façade. La mise en place en vide technique sera dû par le lot PLOMBERIE-SANITAIRE</p> <p>Localisation : Depuis le point de raccordement au réseau public en angle NORD-EST jusqu'à la pénétration en bâtiment en angle NORD-EST du bâtiment, suivant plan de masse.....</p> <p>1.3.10.3 Pour alimentation principale télécom Avec 2 fourreaux Ø 42/45 mm Y compris chambre de tirage 40/40 avant pénétration en bâtiment.</p> <p>Localisation : Depuis le point de raccordement au réseau public en angle NORD-EST jusqu'à la pénétration en bâtiment en angle NORD-EST du bâtiment, suivant plan de masse.....</p> <p>1.3.10.4 Pour ligne d'éclairage extérieur Avec fourreau TPC Ø 80 mm</p> <p>Localisation : Depuis la façade OUEST, en passant par le premier candélabre en espace vert à l'OUEST au parking NORD, et jusqu'au deuxième candélabre en espace vert à l'EST au parking NORD.....</p> <p>1.3.11 Massif de candélabre Fourniture et pose de massif de candélabre en béton armé comprenant tiges filetées et entrées de gaine d'alimentation. Dimensions : 50 x 50 x H 50 cm. Ouvrage comprenant terrassement, pose sur lit de sable et remblaiement.</p> <p>Localisation : Pour 2 candélabres</p>				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
<p>1.4 ESPACES VERTS</p> <p>NOTA : Il n'est pas prévu d'aménagement d'espaces verts. La commune se charge de les réaliser. Le présent lot livrera les zones d'espaces verts à la cote - 0,40 ml.</p>				
<p>1.4.1 Clôture en grillage soudé plastifié vert</p> <p>Fourniture et pose de clôture en grillage soudé galvanisé et plastifié, de couleur verte, type PANTANET FAMILY BEKAERT ou équivalent, à mailles de 50,8 x 101,6 mm, fil 2,50 mm, posés sur et y compris poteaux tubulaires ronds type BEKACLIP, galvanisés et plastifiés, espacés de 3,00 ml maximum, dont poteaux d'extrémités, d'angles et raidisseurs intermédiaires, avec jambes de force, scellés en massifs B.A. réalisés par le présent lot. Mise en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant, avec tous accessoires galvanisés et plastifiés. Hauteur : 1,50 ml.</p> <p>Localisation : En limite SUD, suivant plan de masse.</p>				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
1.5 DIVERS				
<p>1.5.1 Sécurité - hygiène - interventions ultérieures L'entrepreneur prévoira dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, notamment toutes dispositions figurant au PGCSPPS du présent appel d'offres, et, d'une manière générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, R.235-20 à R238-25, du Code du Travail. Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la Législation, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affichages, signalisations. • Installation, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps, etc... (ou maintenance des installations réalisées par le gros-oeuvre...) <p>Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBT, le bureau de contrôle, le maître d'œuvre ou le coordonnateur SPS. Il transmettra au Coordonnateur " Sécurité ", à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU), exigé par les articles L.235-15 et R.238-37 à 238-39, du Code du Travail, et le décret N°92-232 du Code du Travail, art. R.235-5, du 31 Mars 1992. Ces prestations pourront être chiffrées à part dans le présent article, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages.</p> <p>1.5.2 Gestion des déchets L'entreprise aura à sa charge l'évacuation de tous ses déchets, gravats et emballages qui devront être acheminés dans des décharges appropriées aux classes des déchets, en se conformant aux prescriptions du PGCSPPS du présent appel d'offres. La prestation comprendra tous droits de décharge et d'emballage. L'entrepreneur pourra chiffrer à part ces sujétions, en regard du présent article. (Dans le cas contraire elles seront réputées incluses dans les prix d'ouvrages).</p>				

<i>Description des ouvrages</i>	<i>U</i>	<i>Qté</i>	<i>Px U</i>	<i>Mt HT</i>
---------------------------------	----------	------------	-------------	--------------

<i>Description des ouvrages</i>	<i>U</i>	<i>Qté</i>	<i>Px U</i>	<i>Mt HT</i>
---------------------------------	----------	------------	-------------	--------------

1.6 PRESCRIPTIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

1.6.1 P.S.E. Apport de terre végétale

Fourniture et apport de bonnes terres végétales.

Mise en place, régalage et mise en forme de la terre végétale, sur une épaisseur de 0,40 ml.

Avant mise en forme, la terre végétale sera soigneusement épierrée et débarrassée de tous matériaux et branchages.

Localisation :

En zone d'espaces verts, suivant plans.